

**Mairie**

1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC

**Tél :** 05 56 63 27 39  
**Fax :** 05 56 63 80 28

[mairie@preignac.fr](mailto:mairie@preignac.fr)

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

15 MAI 2024

ID : 033-213303373-20240513-APML\_24P0011-AI

**8.5 Politique de la Ville Habitat Logement  
APML 033 337 24 P 0011**

Dossier n° APML 033 337 24 P 0011

Demandeur : LUBET Pierre

Représenté par :

Mandataire :

Adresse du Logement : 9 Place Faubourguet

Date dépôt : 30/04/2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE RELATIF A UNE AUTORISATION DE MISE EN LOCATION D'UN  
LOGEMENT**

Au titre des articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du code de la Construction et de l'Habitation  
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de PREIGNAC,

VU la demande préalable d'autorisation de mise en location déposée le 30/04/2024 (dont les éléments sont repris dans l'annexe du présent arrêté) par M. LUBET Pierre, pour le logement situé au n°9 Place Faubourguet- 33210 PREIGNAC, enregistrée par la Commune de Preignac sous le numéro APML 03333724P0011.

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération 050-2019 du Conseil Municipal en date du 08/07/2019

Vu le rapport établi par M. LABADIE adjoint au Maire et M. DANNEY conseiller municipal après visite du logement le 07/05/2024 à 17h30,

Considérant que lors de la visite les élus ont constaté que des travaux de peinture (porte d'entrée repeinte) et des travaux électriques avaient été réalisés (mise à la terre, goulotte...);

Considérant que selon les éléments visibles, déclaratifs et disponibles au jour de la visite, le logement satisfait aux exigences de sécurité et de salubrité en matière d'habitation et qu'il ne semble pas pouvoir porter atteinte à la santé et à la sécurité des futurs occupants,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'autorisation de mise en location du logement au n°9 Place Faubourguet - 33210 PREIGNAC est **ACCORDEE**.

Cependant, il conviendra, comme convenu lors de la visite d'identifier le tableau électrique et d'effectuer des travaux de rafraîchissement de peintures.

D'autre part, lors de la visite il a été constaté que le couloir qui va de la salle de séjour vers le jardin avait beaucoup de salpêtre. Il conviendra de trouver une solution pour éradiquer ce problème